Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20260203-2RECRUTAGENTCON-DE

Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°002/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mil vingt-six le 3 février
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BUFFET Roger, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 janvier 2026

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien CHESNEL, M Gérard COUASNON, Mme Christine FRETAY, Mme Virginie HATTE, Mme Maryse GIBAULT
Absents : M Lionel GENEVEE, Mme Sandrine BARBELETTE, Mme Vanessa DESPAS
M Sébastien CHESNEL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée en raison de la nature des fonctions ou des besoins des services

Monsieur le Maire expose que :
- Par délibération 044/2024 en date du 17 septembre 2024, un poste d''emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet 28/35ème, a été créé à compter du 1er décembre 2024
- L'adjoint technique territorial en contrat sur ce poste n'a pas souhaité renouveler son contrat
- Une offre d'emploi n° O035251128000205 a été saisie le 28 novembre 2025 pour poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent
- Plusieurs candidatures ont été reçues. Des entretiens ont eu lieu le 12 janvier ainsi que le 28 janvier. Lors de ces entretiens aucune candidature statutaire correspondant au profil du poste n'a été retenue.

Monsieur le Maire rappelle que :
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à article L. 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose :
- de recruter un agent contractuel sur la base de l'article 332-8-2 pour une durée déterminée en raison de la nature des fonctions ou des besoins des services à compter du 16 février 2026
  Grade : Adjoint Technique Territorial
  Indice de rémunération : 2eme échelon de l'échelle C1
  Durée du contrat : du 16 février 2026 au 30 septembre 2026
  Temps de travail : 28 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 7 voix pour,
- valident cette proposition
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce recrutement.

Délibéré en séance les jour mois et an dessus
Pour Copie Conforme

Le Maire
Roger BUFFET

MONTHAULT MAIRIE 35 ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire
Sébastien CHESNEL

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :